

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

Date de convocation du Conseil Municipal :	17.04.2023
Date d'affichage du compte-rendu :	25.04.2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	25

Le vingt-quatre Avril deux-mille vingt-trois, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, M. Alain **HURIEZ**, Mme Helen **ACE**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, Mme Angélique **BOURSIER** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian **GOUJEAU**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Christian **AUBERT**, M. Claude **PAPOT**, Mme Sophie **ROBION**, Mme Christelle **BIET** et M. Fabrice **MICHELET** ainsi que M. Patrice **BAUDOIN** non représenté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Amanda **HOLMES**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et remercie Christelle Filippini pour sa présence liée à la présentation du rapport d'activités 2022 de la Médiathèque. Comme annoncé aux élus par mail, les points 5 « Lignes Directrices de Gestion » et le point 7 « Achat d'équipement » inscrits à l'ordre du jour ont été supprimés et seront abordés ultérieurement. Les élus valident cette modification.

Puis l'assemblée délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Marie Kohler apporte une précision pour expliquer son abstention lors du vote du compte administratif 2022 du budget du Spic et de celui de la Garenne de Javarzay.

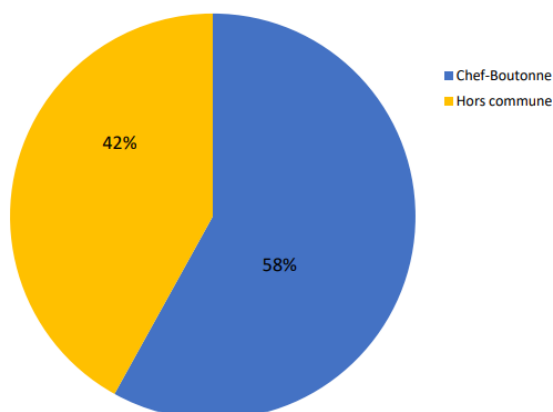
Le compte rendu de la séance du 13 avril 2023 ne donnant lieu à aucune autre remarque est adopté à l'unanimité

MEDIATHEQUE : RAPPORT D'ACTIVITES 2022

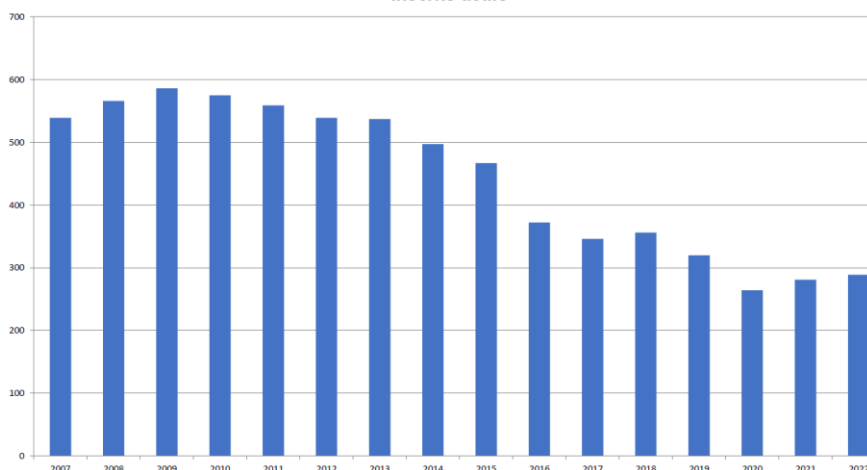
Christelle Filippini présente ce dossier

Comme chaque année, le rapport d'activités de la médiathèque de l'année précédente est présenté par Christelle Filippini qui par ailleurs répond aux éventuelles questions des élus. Plusieurs données sont soulignées :

Répartition de la provenance géographique toute catégorie



Inscrits actifs



L'arrivée de nouveaux adhérents est notamment liée aux prises de contact lors des animations.

Christelle précise que le désherbage (enlèvement d'ouvrages) conduit à avoir un regard plus critique sur les acquisitions qui sont adaptées aux demandes ou attentes. Néanmoins, les réservations d'ouvrages manquants peuvent être faites auprès de la MDSS qui participe grandement à l'activité de la médiathèque.

- Le nombre de prêts de livres est en légère augmentation justifiée par les actualités et animations qui mettent en avant un fond.
- Budget alloué : en 2022 plus de dépenses pour l'acquisition de livres et l'achat de fournitures adhésives pour couvrir les livres afin de prolonger leur durée de vie.
- Le nombre de personnes par mois en 2022 : 10 par jour en moyenne (250 par mois environ) avec une fréquentation plus importante le mercredi, le vendredi après-midi et le samedi matin.
- Les recettes par rapport aux droits d'entrée sont de l'ordre de 1200€ étant précisé que les abonnements de 12 mois sont comptabilisés de date à date
- Autres services :
 - Usage de 2 ordinateurs en accès public au lieu de 3. Seule une dizaine de personnes en fait usage.
 - Baisse des prêts de CD et de DVD
 - Livres audios : environ 10 par trimestre avec des demandes ponctuelles
 - Ressources numériques démarrées en 2020 : seuls 11 inscrits malgré l'intérêt du dispositif
 - Les animations en grand nombre : bébés lecteurs, heures du conte, et patati et patata et pause-café, avec une intégration dans la programmation communale plus générale dans le cadre d'animations ponctuelles, d'expositions, d'ateliers de création, de jeux de société, la fête d'Halloween, un quizz musical, des spectacles...

Christelle remercie ses 2 élues référentes qui sont Annie Gonnord et Amanda Holmes d'une part et Pascaline Ricard chargée des animations communales d'autre part. Amanda ajoute que les animations se sont très bien passées

Des interrogations sont formulées au gré de la discussion, quant à la communication à peut-être améliorer malgré tous les moyens déjà employés (site internet, Facebook, affiches pourtant de grande qualité, guide estival...) pour davantage promouvoir la médiathèque, ses animations.

Amanda Holmes suggère l'installation d'un panneau d'affichage devant la médiathèque.

Christelle Biet approuve le lien créé avec le centre de loisirs de la Communauté de Communes Mellois en Poitou permettant de donner et/ou renforcer le goût à la lecture des enfants.

Monsieur le Maire remercie Christelle et Aurore pour leur travail contribuant à la dynamique de la médiathèque et donc de la commune, tout en regrettant effectivement parfois la frustration que peut créer une trop faible fréquentation à des animations qui demandent beaucoup d'énergie de la part des organisateurs.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Annie Gonnord présente ce dossier

Elle présente l'ensemble des propositions élaborées par la « commission Animations » puis après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal valide les attributions suivantes :**

- **200€ à l'association « les Vauriens du four »** récemment créée pour favoriser le lien entre la population et notamment du hameau des Vaux, organiser des animations : à l'unanimité étant précisé que Patrick Petit Président ne prend pas part au vote.
- **370€ à l'association « Aujourd'hui Tillou pour contribuer à l'organisation d'une Fête franco-britannique destinée à rassembler les 2 communautés à l'unanimité étant précisé que Sophie Robion et Helen Ace membres du bureau ne prennent pas part au vote**
- dans le cadre des animations « Vie de Villages et Quartier s » respectivement attribués à :
 - **VDQ à La Bataille à l'ACCA de La Bataille : 1.000,00 € à l'unanimité,**
 - **VDQ Chef-Boutonne à MPT : 500,00 € à l'unanimité (Christelle Biet Présidente ne prend pas part au vote) + 500 € au Foyer Culturel (Section marche) à l'unanimité,**
 - **VDQ Les Vaux à l'association « Les Vauriens du Four » : 1.000 € à l'unanimité, (Patrick Petit Président ne prend pas part au vote)**
 - **VDQ à Tillou à l'association « Aujourd'hui Tillou » : 500 € à l'unanimité, (Sophie Robion et Helen Ace ne prennent pas part au vote) + 500 € au Foyer Rural de Tillou à l'unanimité,**
 - **VDQ à CREZIERES à l'association « Les Amis de Crézières » : 1.000 € à l'unanimité, (Amanda Holmes et Monique Parichaud ne prennent pas part au vote)**

Le détail de ces animations sera communiqué dans le Guide estival et par voie d'affichage

La commission propose que l'enlèvement des 43 arbres soit compensé par une plantation de 90 en novembre, que les billes de bois débitées en buche puissent être vendues à petit prix et que les branches et feuilles soient broyées pour faire du broyat destiné à l'entretien des espaces verts communaux.

Après discussion et considérant qu'il est impossible de surseoir, cette option intermédiaire proposée par la commission Patrimoine sera mise en œuvre avec la coupe des arbres programmée (en mai) et les travaux (en juillet) ainsi que le marquage au sol (fin juillet-début août), effectués par le Syndicat de Voiries la Boutonne dans le cadre du contingent communal, avec la participation de Colas mandaté par le SIVU.

FOIRE DE JAVARZAY - TARIFS DES EMPLACEMENTS DE MANEGES

Annie Gonnord présente ce dossier

Considérant que la proposition d'actualisation des tarifs de placage des manèges dans le pré de la Foire, suggérée par la « commission Animations » permet un réajustement équitable du tarif en fonction de la surface occupée par les manèges, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette actualisation qui sera notifiée au plus tôt aux forains concernés.**

DETRANSFERT DU GYMNASSE

Christian Aubert présente ce dossier

La chronologie des discussions concernant ce dossier est rappelée :

- Novembre 2022 : Discussion par la Commission finances sur les transferts de compétences de la Communauté de Communes Mellois en Poitou et notamment celui du gymnase
- 4 janvier 2023 : rencontre des services communautaires
- 14 mars 2023 : 2^{ème} rencontre avec les services communautaires
- Conseil Municipal du 13 avril : présentation du principe des transferts et celui du gymnase
- Commission finances 18 avril : présentation des montants pour le transfert du gymnase

Christian Aubert réexplique le mécanisme des Attribution de Compensations (AC), tout en précisant que le montant de l'AC sera figé et même si le coût pour la collectivité évoluera au gré des années et des besoins.

Monsieur le Maire souligne qu'il convient de ne pas y voir que l'impact financier mais également de considérer la gestion et le suivi du site pour en améliorer l'accueil pour les associations. Elles soulignent parfois des désordres pour lesquels il est difficile, pour les services de la CDC, de réagir promptement.

Le départ de la réflexion était effectivement l'état d'urgence dans laquelle se trouvait la CDC mais la vraie question est de savoir qui est le mieux placé pour gérer ce gymnase.

Les conséquences du transfert sont ainsi définies :

- Liberté d'action sur le gymnase (usages)
- Travaux à prendre en charge directement par la commune
- Accords avec la CDCMP pour certaines tâches (planification, contrôle mur escalade)
- Transfert d'un agent (d'accord sur le principe) qui effectue actuellement ½ temps pour entretien gymnase et ½ temps pour services communautaires

Le mécanisme décisionnel est ainsi présenté :

- CM 24 avril : La commune fait part à la Communauté de Communes MP de son souhait de reprendre la gestion du gymnase
- Mai-juin : présentation dossier à la CLECT
- Juin : présentation dossier aux 2 CST (transfert agent)
- Juin : travail technique pour passation du relais
- CC 29 juin : proposition modification de la liste pour la gestion des gymnases (nécessité de 2/3 en faveur)
- Transfert au 1^{er} juillet 2023
- Travail technique pour transfert actifs et emprunts
- Juillet – sept : validation par la CLECT des nouveaux AC 2023 (9 mois normalement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de faire la demande officielle auprès de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, pour solliciter le détransfert du gymnase de Chef Boutonne vers la commune.

ECLAIRAGE PUBLIC – PERIODE D’EXTINCTION 2023

Monsieur le Maire présente ce dossier

Le point sur la consommation électrique préalablement présenté à la « commission Finances » est ainsi établi fin mars 2023 en comparaison des consommations annuelles des années précédents :



Entre 2021 et 2022, la consommation générale a diminué de 12% grâce aux dispositions prises notamment en matière d’éclairage public pendant l’été mais la dépense a augmenté de 51% (du fait du prix du Kw)

Eu égard à la dépense déjà constatée à la fin du 1^{er} trimestre 2023, sur proposition de la « commission Finances », le Conseil Municipal à l’unanimité est favorable à l’extinction de l’éclairage public dès le début mai, jusqu’à la fin septembre 2023.

REGULATION DES CORBEAUX ET DES PIGEONS - CREATION D’UN GROUPE DE TRAVAIL

Monsieur le Maire présente ce dossier

Pour faire suite à la réunion du 13 avril, considérant que la problématique des corbeaux et celle des pigeons n’est pas la même, il est proposé de déterminer clairement la mission du groupe de travail qu’il est envisagé de constituer :

« Les corbeaux sont de plus en plus nombreux et les battues administratives créent d’une part des tensions et d’autre part, ne semblent pas être suffisantes : Quels sont les moyens de régulation possibles et acceptables pour les diverses parties (notamment les agriculteurs pour la partie sauvegarde de cultures et/ou les riverains pour la partie tranquillité et sécurité) ».

Considérant les problématiques rencontrées, le Conseil Municipal, à l’unanimité, acte le fait que le groupe de travail soit coanimé par Marie Kohler et par Patrick Petit ce qui permettra un échange d’expertise, de connaissances locales et d’avoir un dialogue constructif, au sein de ce groupe.

Les élus volontaires pour participer aux travaux de ce groupe de travail sont les suivants : le Maire, Pascal Truteau, Christian Goujeau, Sophie Robion, Christian Aubert, Patricia Dufour.

Il est acté que des propositions seront formulées en fin d’année pour organiser l’année 2024.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque les points suivants avant de clore la séance à 23 heures 30 :

- Modification des dates de concours figurant sur le règlement de pêche – le Conseil valide le changement sollicité par PECH
- Rappel des diverses réunions de commissions au cours du mois de mai
- Organisation de la cérémonie du 8 mai dans chacune des communes historiques
- Réunion de mi-mandat avec les élus
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 22 mai 2023.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF BOUTONNE, le 24 avril 2023.

Secrétaire de séance
Amanda Holmes

Le Maire
Fabrice MICHELET